

Emmanuel Combe nommé membre du Conseil de la concurrence

Publié le 18 février 2005

Par décret en date du 14 février 2005 (publié au Journal Officiel du 16 février 2005), **Emmanuel Combe, professeur de sciences économiques, a été nommé membre du Conseil de la concurrence**, au titre des quatre personnalités choisies « en raison de leur compétence en matière économique, ou en matière de concurrence et de consommation » (art. L. 461-1-II-2° du code de commerce). Il rejoint ainsi Martine Behar-Touchais, Reine-Claude Mader-Saussaye et Anne Perrot, dont le poste était vacant depuis sa nomination à la vice-présidence du Conseil.

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Saint-Cloud), docteur et agrégé en sciences économiques, Emmanuel Combe enseigne à l'université de Paris XII, à l'ESCP-EAP et co-dirige le Mastère de stratégie industrielle de Paris I.

Il est l'auteur de plusieurs publications sur l'économie de la propriété industrielle (brevet, licence, accord TRIPS) et sur la politique de la concurrence (Economie et politique de la concurrence [2005], Dalloz ; Cartels et ententes [2004] PUF/Que-sais-je ? ; La politique de la concurrence [2002] La Découverte/Repères).

Pour mémoire, le Conseil de la concurrence comprend dix-sept membres issus de trois collèges différents. Ses membres sont nommés par décret pour une durée de six ans (art. L. 461-1-I du code de commerce) et leur mandat est irrévocable. Le président et les trois vice-présidents exercent leurs fonctions à titre permanent.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)